

Des embryons mi-animal mi-homme ?

Article rédigé par *Libération*, le 08 octobre 2019

Source [Libération]

La page de vérification des faits "fact-checking" de Libération confirme les propos de Blanche Streb, d'Alliance Vita : oui, l'article 17 de la loi de bioéthique permettra de greffer des cellules humaines sur des embryons animaux. Tout cela dans un silence général.

Une membre de l'Alliance Vita a été accusée dans l'émission de TMC d'avoir dit «n'importe quoi» au sujet des embryons chimères, dans le cadre de l'examen de la loi bioéthique.

Vous nous avez interpellé suite à la diffusion d'un reportage moqueur de l'émission Quotidien, lundi 7 octobre, au sujet de la manifestation des opposants à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, qui a eu lieu la veille. La journaliste accuse Blanche Streb, directrice de la formation et de la recherche à Alliance Vita, porte-parole du collectif "Marchons Enfants", de dire «n'importe quoi», notamment lorsqu'elle s'adresse aux journalistes, en marge du rassemblement, au sujet de la loi bioéthique.

Voici les propos de Blanche Streb : «*Nous contestons aujourd'hui ce projet de loi qui est devenu une sorte d'immense lieu... un guet-apens de toutes les revendications les plus outrancières puisque nous pourrions modifier le génome des embryons humains, nous pourrions fabriquer des embryons chimères mi-animal, mi-homme.*»

Si le terme «embryon chimère mi-animal, mi-homme», peut faire sourire (surtout si on ne l'assortit d'aucune explication), il n'est pas farfelu pour autant. Et il est bien l'objet d'un article du projet de loi relatif à la bioéthique. Rien à voir avec l'ouverture de la PMA à toutes les femmes : il s'agit [de l'article 17](#), qui porte en effet sur «*la possibilité d'utilisation des outils de modification ciblée du génome en recherche fondamentale*». Celui-ci a été discuté et adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, le 4 octobre dernier. Et il a fait couler de l'encre. [En témoigne cet article de La Croix](#), qui fait état d'inquiétudes proches de celles formulées par Blanche Streb.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

08/10/2019 06:00